

MAIRIE DE JARNAGES

Compte-rendu sommaire Séance du Conseil municipal du 13 Avril 2023

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

ORDRE DU JOUR

● APPROBATION COMPTES DE GESTION 2022

Budget principal : adopté à l'unanimité

Budget TVA : adopté à l'unanimité

● APPROBATION COMPTES ADMINISTRATIF 2022

Budget principal : adopté à l'unanimité

Budget TVA : adopté à l'unanimité

● AFFECTATION DU RESULTAT

Budget principal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur TURPINAT Vincent, Maire				
Après avoir entendu le compte administratif du Conseil Municipal de l'exercice 2022				
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022				
Considérant les éléments suivants :				
POUR MEMOIRE			Euros	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau débiteur)				
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)				100 598,07
Résultat d'investissement antérieur reporté (report à nouveau débiteur)				167 256,44
Résultat d'investissement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)				
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2022				
Solde d'exécution de l'exercice				21 669,41
Solde d'exécution cumulé 001				-167 256,44
SOLDE			-145 587,03	
RESTE A REALISER AU 31/12/2022				
Dépenses d'investissement				188 500,00
Recettes d'investissement				151 821,00
SOLDE			36 679,00	
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2021				
Rappel du solde d'exécution cumulé				-145 587,03
Rappel du solde des restes à réaliser				-36 679,00
BESOIN DE FINANCEMENT			182 266,03	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER				
Résultat de l'exercice				39 458,65
résultat antérieur				100 598,07
TOTAL A AFFECTER			140 056,72	
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :				
AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE				
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 sur B.P.)				140 056,72
Affectation complémentaire "en réserves": (crédit du compte 1068 sur B.P.)				
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter sur B.P. ligne : (report à nouveau créditeur) 002				0,00

MAIRIE DE JARNAGES

Budget TVA

Considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE		Euros
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)		
Résultat d'investissement antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		76 761,77
Résultat d'investissement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)		
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2021		
Solde d'execution de l'exercice		-13 900,01
Résultat d'investissement antérieur reporté (report à nouveau débiteur))		76 761,77
Solde d'execution cumulé	001	62 861,76
RESTE A REALISER AU 31/12/2021		
Dépenses d'investissement		498 788,00
Recettes d'investissement		272 440,00
SOLDE		-226 348,00
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2021		
Rappel du solde d'execution cumulé		62 861,76
Rappel du solde des restes à réaliser		-226 348,00
BESOIN DE FINANCEMENT		163 486,24
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER		
Résultat de l'exercice		32 448,81
résultat antérieur		
TOTAL A AFFECTER		32 448,81

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 sur B.P.)	32 448,81
Affectation complémentaire "en réserves" (crédit du compte 1068 sur B.P.)	
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter sur B.P. ligne :	

● VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les impôts pour l'année 2023.

Les taux restent inchangés :

- Foncier bâti : 38.15 %
- Foncier non bâti : 53.93 %

● VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

BUDGET PRINCIPAL

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 569 843,00 € et en section d'investissement à la somme de 512 694,00 €, restes à réaliser et affectation des résultats compris.

BUDGET TVA

MAIRIE DE JARNAGES

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 42 800,00 € et en section d'investissement à la somme de 855 303,00 €, restes à réaliser et affectation des résultats compris

BUDGET RESEAU DE CHALEUR

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 1500,00 € et en section d'investissement à la somme de 409 500,00 €, restes à réaliser et affectation des résultats compris

● RESEAU DE CHALEUR : SUBVENTION au titre du FONDS VERT

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des travaux de création d'un Réseau de chaleur pour alimenter une partie des bâtiments communaux, un dossier de demande de subvention avait été déposé en 2022 au titre de la DETR à hauteur de 30%,

Considérant que ce projet peut être éligible au fonds vert, Monsieur le Maire propose de déposer le dossier en remplacement de celui déposé pour la DETR

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	482 958.00€ TTC
	402 465.00€ HT

RECETTES

Fonds vert	120 739.50€
ADEME	199 079.00€
Autofinancement	82 646.50€

Le Conseil municipal accepte de déposer une demande de subvention au titre du fonds vert en remplacement de la demande de DETR.

● **Achat de terrains à Creuse Confluence**

Vu la délibération n° 2121/135 de la communauté de communes Creuse Confluence en date du 14 avril 2021 se prononçant sur la vente de 4 terrains cadastrés B957, B931, B986 et B936 pour un montant de 1.13€ TTC du M2 soit un total de 16 515€.

Considérant que ces terrains se situent dans la zone constructible définie par la carte communale en vigueur,

Monsieur le Maire propose d'acheter ces terrains compte tenu des nombreuses demandes de particuliers qui recherchent des terrains pour construire.

Le Conseil municipal accepte d'acheter ces 4 terrains d'une superficie totale de 16 515€ TTC.

● **Vente de l'auberge l'Alzire**

Vu la demande formulée par les gérants de l'auberge de l'Alzire pour l'achat des murs de l'auberge et de logement attenant ainsi que de terrain cadastré B312 où se trouve la terrasse,

Vu l'estimation du Domaine sur l'ensemble immobilier et les terrains,

Considérant que l'auberge nécessiterait des travaux de rénovation importants,

Monsieur le Maire propose de vendre l'auberge, le logement attenant ainsi que le terrain cadastré B312.

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité, ACCEPTE de vendre l'auberge, le logement attenant ainsi que le terrain cadastré B312 pour un montant de 170 000€ TTC.

MAIRIE DE JARNAGES

- **Vente de l'auberge l'Alzire**

Les gérants de l'auberge l'Alzire, ainsi que les associations culturelles locales souhaitent qu'une terrasse extérieure soit aménagée. Elle permettra de mettre en cohérence l'offre de concerts donnés en extérieur, à proximité de l'auberge et le développement d'une nouvelle activité de restauration de « pleine aire » proposée par l'Alzire.

Les travaux consisteront en autres à créer une plateforme en bois, électrifier la terrasse, installer des toiles pour faire de l'ombre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de la commune de Jarnages, à l'unanimité demande à bénéficier des aides au titre du programme LEADER 2014-2020

Types de dépenses	Dépenses totales		Recettes totales
Charpente	2 082,80 €	Leader	53 747.15€
Terrasse bois	34 367,00 €		
Maçonnerie	8 539,89 €		
Voilage	18 025,00 €	Autofinancement	13 436.79€
Etude technique voilage	1 500,00 €		
Electricité	2 669,25 €		
TOTAL	67 183.94€ HT	TOTAL	67 183.94€ HT

GAL Combraille en Marche.

Séance levée à 22 H.30.

Le Maire,

MAIRIE DE JARNAGES

Vincent TURPINAT

Séance levée à 18 h30

Le Maire,
Vincent TURPINAT